

La question de l'appartenance au corps politique ressurgit de façon particulièrement brûlante ces dernières années. Ce colloque international entend saisir ce sujet selon une triple perspective.

1. Juridiquement, l'appartenance du citoyen au corps politique est devenue aujourd'hui problématique pour deux raisons. D'une part, elle s'épuise dans la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité, c'est-à-dire à l'intégration dans le corps électoral. L'exercice de la citoyenneté est par conséquent une activité intermittente, fugace et discrète : le vote déposé le citoyen à échéance. Ce rapport politique à la citoyenneté qui se mesure en termes de taux de participation subit une crise liée à celle de la représentation moderne. D'autre part, certains considèrent que la citoyenneté doit devenir une « citoyenneté de résidence » ouverte aux étrangers et que le système classique la faisant reposer sur la nationalité est devenu obsolète. La question des titulaires du droit de citoyenneté se présente donc désormais comme un problème en soi dans les démocraties modernes.

2. La citoyenneté peut également être saisie selon un versant civique. Le « stage de citoyenneté » a ainsi pour but de rappeler à des condamnés « les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société » (art. 131-5-1, C. pén.). Pour les mineurs, un décret de 2004 précise qu'il est l'occasion de faire prendre conscience au condamné des « devoirs qu'implique la vie en société ». Ce rapport civique à la citoyenneté, qui peut se mesurer à la répression de ce que le législateur regarde comme des incivilités (y compris le fait de dissimuler son visage dans l'espace public), pose fondamentalement la question de l'appartenance au corps politique, en ce que cette dernière paraît sous ce prisme supposer une intégration à la société.

3. Les récents événements en France (ainsi des attentats terroristes de 2015 et 2016) ont fait ressortir le rapport punitif à la citoyenneté, qui est une face souvent méconnue de celle-ci. La déchéance de citoyenneté (déchéance civique) a ainsi pu être ainsi proposée comme alternative à la déchéance de nationalité, l'une et l'autre se nourrissant de l'expérience particulière de la peine de dégradation nationale pour des faits d'indignité nationale après la Seconde Guerre mondiale (et la collaboration). Se repose alors la question, politiquement explosive, de savoir si un concitoyen (celui qui appartient au même corps politique) peut être un ennemi au sens éminent (ou schmittien) du terme.

Ces trois rapports – politique, civique et punitif – à la citoyenneté permettent-ils de penser ou repenser l'unité de ce concept et du régime juridique qui est le sien ? Ce sont à ces questions que le colloque international se propose d'apporter des réponses en combinant des approches philosophique, historique, publiciste et pénaliste.

Organisateurs

Olivier BEAUD (Université Panthéon-Assas, IUF) et
François SAINT-BONNET (Université Panthéon-Assas)

Colloque international

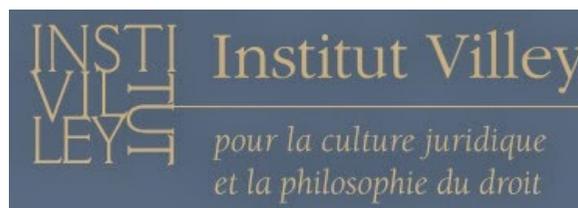
La citoyenneté comme appartenance au corps politique

organisé par l'Institut Michel Villey (Université Panthéon-Assas)

JEUDI 9 ET VENDREDI 10 MARS 2017

Salle des Conseils de l'Université Panthéon-Assas

12, place du Panthéon – 75005 Paris (aile Soufflot, 2^e étage)



JEUDI 9 MARS 2017

Matinée

☞ de 9h à 12h30 ☞

**Le contenu de la citoyenneté politique :
la jouissance des droits politiques**

Présidence : **Pierre Birnbaum** (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Michel Humbert (Université Panthéon-Assas) : *L'accès à la citoyenneté dans la Rome républicaine : entre principes juridiques et contraintes politiques*

Till Hanisch (Université de Genève) : *Citoyenneté et libertés chez Sismondi*

Yves Deloye (IEP de Bordeaux) : *La citoyenneté entre devoir et engagement politique. Un point de vue socio-historique*

Sylvie Strudel (Université Panthéon-Assas) : *Citoyenneté, Europe, frontières*

Après-midi

☞ de 14h à 17h ☞

**La communauté politique de référence de la citoyenneté :
au-delà de l'État**

Présidence : **François Saint-Bonnet** (Université Panthéon-Assas)

Rainer Bauböck (IUE, Florence) : *Who Has a Claim To Be Included in a Democratic Polity?*

Catherine Colliot-Thélène (Université de Rennes) : *Le citoyen et l'étranger*

Olivier Beaud (Université Panthéon-Assas) : *Les citoyennetés fédérative et impériale*

Richard Bellamy (IUE, Florence) : *European Citizenship as Inter-National Citizenship: A Republican Intergovernmental Approach*

VENDREDI 10 MARS 2017

Matinée

☞ de 9h à 12h30 ☞

Le citoyen doit-il être un bon citoyen ?

Présidence : **Olivier Beaud** (Université Panthéon-Assas)

Jean-Marie Denquin (Université Paris Ouest Nanterre) : *Aristote et la citoyenneté*

Jean-Louis Ferrary (EPHE) : *L'optimus civis selon Cicéron : l'idéal du rector rei publicae*

François Saint-Bonnet (Université Panthéon-Assas) : *La civilité moderne, garantie de la liberté individuelle*

Farah Safi (Université Panthéon-Assas) : *Réprimer des actes ou punir des citoyens ?*

Après-midi

☞ de 14h à 17h ☞

Un mauvais citoyen est-il encore un citoyen ?

Présidence : **Dominique Schnapper** (EHESS)

Anne Simonin (EHESS) : *L'émigré ou la grandeur négative du citoyen parfait (1792-1795)*

Camille Aynès (Université Panthéon-Assas et IUE) : *La finalité de la sanction de privation des droits civiques: la dimension punitive en question*

Ninon Grangé (Université Paris 8) : *Du mauvais citoyen à l'ennemi public : polémiques, principe, théorie*

Lucia Zedner (Oxford Law Faculty) : *Policing Civility in Public Space and The Exclusion of "Uncivil" Citizens*